



DEMANDE DE DEROGATION POUR UNE INSCRIPTION SCOLAIRE A VILLERS-ÉCALLES

Demande à adresser par courrier ou courriel à Monsieur le Maire de Villers-Écalles

Mairie de Villers-Ecalles - 815 rue Pasteur 76360 VILLERS-ÉCALLES - courrier@villers-ecalles.fr

La décision dépend en règle générale du fait qu'il y ait ou non une convention d'accueil des enfants signée conjointement entre les communes concernées.

Civilité et coordonnées complètes des représentants légaux			
Nom / Prénom		Qualité (père, mère, ...)	
Adresse			
Coordonnées téléphoniques		Adresse(s) mails	
Enfant concerné(e) par la demande de dérogation			
Nom / Prénom		Date et lieu de naissance :	
Niveau souhaité :			
Motif de la demande :			

Pièces justificatives à fournir :

- Accord du Maire de la commune de résidence
- Photocopie du livret de famille
- Justificatif de domicile

Dans le cas où la demande de dérogation est liée à des raisons médicales :

- Fournir un certificat médical précisant le motif et l'année scolaire concernée

Dans le cas où la demande de dérogation est liée à la garde des enfants par une tierce personne :

- Attestation de l'employeur de chaque parent
- Justificatif de domicile de la tierce personne (assistante maternelle, grands-parents, ...)
- Justificatif de l'agrément (+ inscription URSSAF) le cas échéant
- Attestation sur l'honneur de la tierce personne (ci-dessous)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____

Domicilié(e) _____

certifie avoir la garde, en dehors du temps scolaire, de l'enfant _____

domicilié(e) _____ en ma qualité de

_____ à compter de la prochaine rentrée scolaire 20__ / 20__

Fait à _____ le _____

Signature

Signature des parents

(Certifiant l'exactitude des renseignements portés)

NOTA : La Loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fausses déclarations sur l'honneur (art 441.1 du code pénal)

DISPOSITIONS : Après vérification des pièces fournies et accord de la commune de résidence, il vous sera délivré un certificat de pré-inscription à présenter à l'école concernée pour l'inscription définitive qui ne pourra s'effectuer qu'en fonction des places disponibles et de l'accord du directeur ou de la directrice de l'école.